



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

brooke.monette@forces.gc.ca

**Proposal To: National Defence Canada**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

**Proposition à : Défense nationale Canada**

Ce document est par le présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

<b>Amendment No. – No modif.</b> 02	<b>Page</b> 1 of/de 4
<b>Date :</b> 15 Sept 2017	
<b>Title/Titre</b>  <b>Amplificateurs de puissance/ Power Amplifiers</b>	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b>  <a href="mailto:brooke.monette@forces.gc.ca">brooke.monette@forces.gc.ca</a>	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b>  819-939-8549	<b>FAX No – N° de fax</b>
<b>Destination</b>  See Herein – Voir ci-inclus	

**Instructions:**

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

<b>Solicitation No – No de l'invitation :</b> W8474-187482
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>  At – à : 14 :00 EDT  On - le : 21 Sept 2017

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

**Modification 02**

La présente modification n° 02 à la demande de propositions (DP) W8474-187482 vise à :

- faciliter l'échange de questions et réponses;
- modifier la DP (voir ci-après).

\*\*\*\*\*

**1- À la page couverture sous la case « L'invitation prend fin »:**

**Effacer:**

- 18 Sept 2017

**Insérer:**

- 21 Sept 2017

**2- À PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, à l'article 4.1 « Procédures d'évaluation », paragraphe 4.1.1.1 « Critères techniques obligatoires », CTO1:**

**Insérer:**

- Ou «Courbe de gain +/- 2,0 dB pour le modèle de 100 Watts pour une puissance d'entrée de -20 dBm».
- Ou «Harmoniques – amplificateur de puissance de type 1 à une puissance de 20 W, deuxième ordre : -25 dBc, troisième ordre : -15 dBc».

**3- À PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, à l'article 4.1 « Procédures d'évaluation », paragraphe 4.1.1.1 « Critères techniques obligatoires », CTO2:**

**Insérer:**

- Ou «Courbe de gain +/- 2,0 dB pour le modèle de 100 Watts pour une puissance d'entrée de -20 dBm».
- Ou «Harmoniques – amplificateur de puissance de type 2 à une puissance de 80 W, deuxième ordre : -33 dBc, troisième ordre : -15 dBc».

**4- À PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, à l'article 6.4 « Durée du contrat », paragraphe 6.4.1 « Période du contrat » :**

**Effacer:**

- 8 Novembre 2017

**Insérer:**

- 8 Décembre 2017

**5- À PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, à l'article 6.4 « Durée du contrat », paragraphe 6.4.2 « Période du contrat » :**

**Effacer:**

- 25 Octobre 2017

**Insérer:**

- 24 November 2017

**6- À ANNEXE «A» BESOIN, à l'article 2.1 « Exigences techniques », paragraphe 2.1.7 :**

**Insérer:**

- Ou « Courbe de gain +/- 2,0 dB pour le modèle de 100 Watts pour une puissance d'entrée de -20 dBm ».

**7- À ANNEXE «A» BESOIN, à l'article 2.1 « Exigences techniques », paragraphe 2.1.8 :**

**Insérer:**

- Ou « Harmoniques de deuxième et troisième ordre
  - amplificateur de puissance de type 1 à une puissance de 20 W, deuxième ordre : -25 dBc, troisième ordre : -15 dBc;
  - amplificateur de puissance de type 2 à une puissance de 80 W, deuxième ordre : -33 dBc, troisième ordre : -15 dBc ».

\*\*\*\*\*

**Question 1**

Serait-il possible de reporter la date de livraison au 24 novembre 2017?

**Réponse 1**

Oui, la date de livraison sera reportée.

**Question 2**

Les spécifications techniques suivantes sont-elles acceptables?

- Courbe de gain +/- 2,0 dB pour le modèle de 100 Watts pour une puissance d'entrée de -20 dBm.
- Harmoniques – amplificateur de puissance de type 1 à une puissance de 20 W, deuxième ordre : -25 dBc, troisième ordre : -15 dBc; amplificateur de puissance de type 2 à une puissance de 80 W, deuxième ordre : -33 dBc, troisième ordre : -15 dBc.

**Réponse 2**

Oui, ces spécifications sont acceptables.

**Question 3**

Les points suivants doivent-ils faire l'objet d'une surveillance commandée à distance?

- Réglage de la courbe de gain;
- Surveillance de la puissance directe et du retour de puissance;
- Surveillance des courants et de la température.

**Réponse 3**

Le MDN n'exige pas de capacités de surveillance commandée à distance.

**Question 4**

Est-il possible de reporter la date de clôture?

**Réponse 4**

Oui. La date de clôture de la DP a été reportée à la date stipulée dans la modification n° 2 de la DP.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES**